



Grenoble, le 17 mars 2016

**DIRECTION ACTION TERRITORIALE  
DIRECTION TERRITOIRE SECTEUR 1**

Affaire suivie par : Valérie CHENEVIER  
☎ : 04 76 48 89 04

**Objet : COMPTE RENDU DE L'ATELIER SQUARE PROJET ST BRUNO – Mardi 25 février 2016.**

**-GT Habitants présents :**

Joëlle Boenigen, Bénédicte Souday et Jean-François Rabot, Collectif St Bruno Citoyen, Bruno de Lescure, Président UHQ Berriat St Bruno Europole.

**- Services présents :**

Virginie Chirez, Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie (DECV), Ville de Grenoble, Line Lemarchand, chef de projet unité proximité secteurs 1, 2 et 3, Service Aménagement Espace Public (BE AEP), Grenoble Alpes Métropole, Boris Kolytcheff, chargé de concertation, Direction Action Territoriale, Ville de Grenoble, Valérie Chenevier, Directrice de Territoire Secteur 1, Direction Action Territoriale (DAT), Ville de Grenoble.

**-Excusés :**

Rebecca Dobremez et Alice Carette, Collectif Saint Bruno Citoyen, Jacques Gibrat, Responsable de l'Unité Entretien des parcs – arbres, Service Espaces Verts, Ville de Grenoble, Patricia Chéry, Chargée de concertation, DT1, Direction Action Territoriale, Ville de Grenoble.

**Diffusion :** aux présents et aux excusés, les membres du GT Habitants non présents, Sonia Yassia, élue déléguée au secteur 1 ; Antoine Back, élu délégué au secteur 2 et en charge de la GUP ; Lucille Lheureux, adjointe Espace Public et Nature en Ville ; Lara Assouline, Directrice Environnement et Cadre de Vie ; ; Olivier Curto, Eclairage public et illuminations, Direction Environnement et Cadre de Vie ; Loïsa Cabanes, chargée de prévention de la délinquance, Service Prévention de la Délinquance ; Jean-Louis Cury, chef de service Prévention de la Délinquance ; Franck Quéré, directeur de projet GUP, DAT, Ville de Grenoble.

**Préambule :** l'atelier du 29/03 est reporté au 05/04/2016 (horaires et lieu inchangés : 17h45/19h30 et salle de réunion au rez-de-chaussée de la DT 1 au 10 rue Abbé Grégoire).

## **Objectifs des trois premières séances (19/01 – 25/02 – 05/04)**

Relever les besoins d'usages des habitants sur le square et élaborer le programme des travaux, pour une réalisation d'ici fin 2016.

### **Déroulé de séance**

Les services rappellent les principaux objectifs de cet atelier :

- Positionner la structure de jeux projetée ainsi que les futures traversées-liaisons piétonnes sur le site du square,
- Choisir un parti d'aménagement, en tenant compte de la topographie (décaissé de 60 cm).

### **Compte-rendu des échanges**

#### **1- Sur le cœur du projet souhaité :**

Le Collectif St Bruno Citoyen informe en introduction qu'il est important de ne pas se disperser avec une multitude de jeux, mais avoir 1 jeu qui soit marquant, symbolique et qui rassemble. Dans cette idée, le Collectif a travaillé sur une idée de structure de jeux centrale, qui symbolise la main, et correspond à différentes valeurs :

- Le gant : activité historique et traditionnelle grenobloise, implantée sur le quartier St Bruno ;
- L'accueil (main tendue) ;
- Le lien entre la place et les rues adjacentes ;
- Un geste qui relie les personnes et les lieux.

Il s'agit, à l'instar de la Ville de Nice, qui a fait concevoir une structure monumentale en forme de baleine, de faire une structure sur mesure à planter au cœur de la pelouse (quadrilatère de 43X25m), en utilisant le décaissé si cela est possible.

Le BE AEP précise à cet égard qu'il faut que la structure soit accessible à tous, PMR comprises.

Le Collectif souhaite se limiter à une structure centrale figurant une main (les doigts peuvent être déclinés en jeux, parcours de jeux, par exemple) et réfléchir aux liaisons/cheminements /entrées/accès.

L'UHQ rappelle le besoin de conserver les arbres existants.

Le BE AEP confirme que c'est bien le cas.

#### **2- Sur les accès :**

Le Collectif estime qu'il conviendrait d'avoir 4 entrées plutôt que 6.

Le BE AEP est d'accord sur le principe de réduire les accès. Il indique que le coût moyen de sécurisation des accès par la pose de dispositif de barrières anti 2 roues motorisées s'élève à 4 à 5 000€ par dispositif.

L'UHQ estime qu'il est prématuré de traiter les accès si on retient un aménagement avec un rehaussement du niveau (suppression du décaissé).

Le Collectif interroge sur une possibilité de faire un revêtement avec des copeaux.  
Le BE AEP répond que cela est cher et ne pourrait combler le décaissé existant (coût moyen au vu de la surface à traiter de 55 000€).

L'UHQ et le Collectif sont d'accord pour ne pas toucher aux entrées dans un 1<sup>er</sup> temps car ils souhaitent donner la priorité aux jeux en termes de financement.  
Le BE AEP indique qu'il sera possible après estimation des jeux, de revenir traiter les entrées s'il reste du budget suffisant. L'accessibilité des jeux ne s'impose pas à tous les jeux mais sera à prendre en compte.

Pour le Collectif, c'est la structure de jeux retenue qui va définir le reste (possibilité de jouer dessus et dessous, par exemple).

La DECV précise que des normes imposent un amortissement en cas de chutes sur un espace autour des jeux d'enfants.

Le Collectif prend en référence la zone en copeaux du parc P. Mistral.

L'UHQ rappelle l'intérêt de conserver les accès actuels pour les besoins d'animation (cas d'installation d'une scène).

Le Collectif considère que le décaissé peut être intéressant à conserver pour permettre aux parents de mieux surveiller leurs enfants. Cela n'empêche pas d'avoir un lieu de rencontre plutôt côté nord vers la bibliothèque (idée d'une placette ?).

### **3- Sur la consultation d'un concepteur :**

Le BE AEP indique que si nous partons sur un projet sur mesure, il conviendrait d'avoir une démarche de création avec l'aide soit d'un concepteur de jeux qui dispose d'un studio de création, soit de l'Ecole Supérieure d'Architecture de Grenoble (ESAG) section design.

Après réflexion, la 2<sup>e</sup> option n'est pas envisagée car nous ne sommes plus dans les délais du projet. Cela prendrait plus de temps de consulter l'ESAG.

Le BE AEP montre des exemples de jeux avec idées de parcours, cordes, diversité des jeux, etc.

Le Collectif est d'accord sur cette démarche afin d'avoir un coût du projet souhaité. Il aimerait de la transparence avec des cordes et passerelles, par exemple.

Pour ce faire, les services ont besoin d'avoir des références de concepteurs de jeux, notamment celui de Nice.

Le Collectif enverra les coordonnées (fait depuis le 25/02).

Le BE AEP précise que, pour une grande structure, le recours à un BE de contrôle sera obligatoire sur la pose de la structure. Peu de fournisseurs de jeux ont un studio de création ; KOMPAN en a un.

La DECV suggère qu'une partie de la main puisse être faite en modelé de terrain, pour symboliser les doigts. C'est intéressant de mixer les solutions : à la fois une structure centrale et des mouvements de terrain.

L'UHQ alerte sur la hauteur de la structure, et conseille de ne pas aller forcément à 4 mètres.

Le Collectif est conscient que l'idée de la main constitue une contrainte car cela implique une création.

Les services indiquent qu'ils ont besoin d'éléments de programme de la part du GT Habitants, pour pouvoir consulter au moins 3 concepteurs sur l'ensemble du projet : conception, production et pose de la structure.

Les services rappellent également qu'à ce stade du projet, il faudra élargir la concertation. Ce sera évoqué lors du prochain atelier.

### **En conclusion**

**Il est besoin d'avoir une étape intermédiaire pour finaliser une lettre de programme sur la base des éléments élaborés par le GT Habitants : le Collectif propose d'écrire ces éléments et de les soumettre à l'ensemble du GT Habitants et services (transmis depuis le 25/02). Ce sera le 21 mars 2016 de 17h45 à 18h45 à la DT 1 au 10 rue Abbé Grégoire.**